

CAHIER DES CHARGES

Mise en concurrence pour l'achat d'une prestation de services

(conformément à l'article 11 du règlement (CE) n°10 81-2006 dans le cadre de la passation des marchés publics européens de faible valeur)

« Action d'accompagnement Psychologique »

Besoin de la participation d'un intervenant : psychologue clinicien.

ACI Les Jardins de L'espérance

15 salariés en insertion

5 salariés Permanents

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1. Espérance Formation Insertion

L'association L'Espérance Formation Insertion a été créée en avril 2015 pour gérer, mettre en œuvre, promouvoir et développer les activités de formation continue et d'insertion du Patronage Saint Louis. La création de cette association - filiale métier répond à une exigence d'application d'une convention collective spécifique aux activités d'insertion et de formation professionnelle et différente du protocole social qui s'applique aux autres activités du Patronage Saint Louis.

1.2. Présentation du dispositif ACI

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des dispositifs conventionnés par l'Etat, ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Les ACI se situent dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif est d'amener les participants vers une qualification dans le domaine des « métiers verts » et de l'environnement (aménagement paysager, des espaces verts, etc...).

1.3. Contexte général de la demande

Les bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, etc..) et les catégories précaires sont sous-consommateurs de certaines catégories de prestations. Il s'agit essentiellement de prestations peu ou pas remboursées d'une part, ainsi que des prestations hors de leur pratique.

Ainsi, toutes les prestations qui concourent à favoriser le conseil personnalisé en insertion, en abordant le développement des capacités professionnelles, relationnelles et sociales, ainsi que le « Développement personnel » sont en général, hors des pratiques des personnes de bas niveau de qualification et/ou très éloignés de l'emploi.

Un contexte économique et social particulièrement difficile et complexe, des problématiques sociales et professionnelles fortes, renforcent le sentiment de culpabilité et le manque de confiance en soi, chez les publics les plus éloignés de l'emploi. C'est ainsi que la difficulté d'insertion dans l'emploi se trouve souvent associée à un repli, à de la dévalorisation et à un manque de confiance en soi.

L'image que les personnes ont d'elles-mêmes apparaît dans ce qu'elles renvoient physiquement, tant au niveau du comportement, de la gestuelle, que des choix vestimentaires.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectifs de l'action

2.1.1. Objectif Général

- Contribuer à donner aux salariés en insertion la possibilité d'évoluer sur leurs propres représentations et sur celles d'autrui

2.1.2. Objectif Spécifiques

- Déterminer auprès des salariés en parcours, grâce à des outils Testing (bilan de compétences, bilan psychométrique et bilan de personnalité) une adéquation entre leurs centres d'intérêts, leurs projets, leurs compétences professionnelles et personnelles, et leurs ressources psychologiques.
- Offrir un espace d'écoute et de paroles aux salariés grâce à la mise en œuvre d'une permanence d'accueil au sein du PSL.
 - o Verbalisation des affects, Soutien psychologique,
 - o analyse psychodynamique, Propositions thérapeutiques adaptées,
 - o éclairage et conseils avisés.
- Organisation de groupe de parole autour de thèmes variés afin d'aborder les problématiques sous-jacentes (Addictions, Maltraitance, Violence, Relations Homme/Femmes, etc...).

2.2. Contribution attendue de l'action

2.2.1. En direction des salariés en insertion

L'action d'accompagnement devra permettre aux participants de se fixer des objectifs pour leurs différents domaines de vie (familial, professionnel, personnel, social).

Il s'agira de permettre aux salariés en insertion de retrouver leur confiance en soi, d'apprendre à s'affirmer sans agresser, de travailler sur l'estime de soi, d'apprendre à communiquer plus facilement avec les autres, de travailler sur ses émotions pour mieux gérer son stress ou les conflits.

L'action d'accompagnement devra permettre aux salariés en insertion à mieux connaître leurs ressources afin de pouvoir les développer pour une insertion professionnelle durable.

A l'issue de l'intervention, les salariés en insertion doivent être capable d'optimiser leur potentiel personnel pour accroître leur employabilité lors de la recherche d'emploi. Ils auront acquis également les techniques permettant d'atteindre plus facilement leurs objectifs professionnels notamment en tenant compte de la culture de l'entreprise (tenue, règlement...) pour adopter leur comportement et avoir une image correspondant aux attentes de l'entreprise

2.2.2. En direction des salariés permanents

Pour le personnel permanent des ACI, le repérage et l'orientation des personnes ayant des conduites problématiques dans le monde du travail peuvent être fortement compromis faute de recul suffisant sur les pratiques. Souvent impuissants face à certaine situation cette action d'analyse de la pratique en équipe pluridisciplinaire doit leur permettre d'avoir un éclairage sur les méthodes et outils permettant d'aborder les situations difficiles.

Cette action devra permettre de :

- Bénéficier d'un accompagnement et offrir de l'accompagnement en collectif
 - o (apprendre à accompagner et être accompagné, à accueillir et développer la confrontation bienveillante)
- Identifier ses modèles mentaux, ses grilles de lecture préférentielles et apprendre à s'en « libérer » si nécessaire
 - o (se remettre en question, développer une pensée « souple » capable d'élaborer de nouveaux cadres de référence en situation)
- Réfléchir à soi, sa manière de vivre son activité et son contexte professionnels
 - o (mieux se connaître, gérer ses propres ressources, savoir devenir)

2.3. Eléments de contenu et modalités d'intervention pédagogique

2.3.1. Eléments de contenu

Actions	Objectifs	Durée Prévisionnel	Observation
Bilan de Compétences	Définir les besoins du salarié et lui présenter les conditions de déroulement Analyser ses motivations, ses aptitudes, ses centres d'intérêt, son savoir être, son savoir-faire, identifier ses compétences et déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle Etablir un projet professionnel réaliste et prévoir les étapes de sa mise en œuvre.	92 heures	
Bilan Psychométrique	Permettre de cibler les attentes et demandes des personnes, Relever des éléments d'anamnèse et envisager une prise en charge et/ou des aménagements adaptés. Permettre de mettre en évidence les fonctions intellectuelles altérées et celle préservées à l'aide d'un test standardisé et normé	30 heures	

Bilan de Personnalité	<p>*Identifier les préférences de comportement, de réflexion et de motivation liées à la personnalité.</p> <p>*Permettre d'exploiter les forces et éviter les pièges qui y sont associés, et ainsi se réaliser et s'épanouir à travers son travail.</p>	30 heures	
Entretiens personnalisés	<p>*Offrir un espace d'écoute et de paroles aux salariés grâce à la mise en œuvre d'une permanence d'accueil au sein du PSL.</p>	33 heures	<p>Sous forme de permanence à raison d'une heure par semaine, sur une durée totale de 8 mois.</p> <p>Calendrier de réception des salariés à prévoir à l'avance</p>
Animation de groupe de paroles	<p>*Faciliter la mise en mots des difficultés rencontrées par les salariés en parcours sur des problématiques sous-jacentes (Addictions, Maltraitance, Violence, etc...)</p> <p>*Aider les personnes concernées, à prendre des décisions et à faire des choix.</p>	20 heures	<p>Sous forme de rencontre collective autour de thématiques diverses à raison de 2,5 heures/mois sur une durée totale de 8 mois. (1h00 de préparation + 1.5 de face pédagogique)</p>
Analyse de la pratique	<p>Réfléchir à sa pratique, prendre du recul, se remettre en question</p> <ul style="list-style-type: none"> - (s'arrêter et réfléchir) <p>Elaborer de nouvelles réflexions et pistes d'action par rapport à des situations</p> <ul style="list-style-type: none"> - (devenir plus efficace face à la complexité des défis rencontrés) 	10 heures	<p>Sous forme de rencontre collective avec les salariés permanents à raison de 2 heure/tous les 2 mois sur une durée totale de 8 mois.</p>
Durée totale de la prestation		215 heures	

2.3.2. Conditions pédagogiques particulières

- Méthodes pédagogiques adaptées à chacun alternant une approche théorique et pratique.
- Le calendrier d'intervention sera déterminé en lien avec l'équipe de l'ACI
- L'Espérance Formation Insertion mettra à disposition du prestataire, les moyens pédagogiques suivants
 - Bureau respectant l'intimité et le secret professionnel.
 - Vidéo projecteur
 - Paper Board + Feutres

2.4. Public visé

Les apprenants, qui sont des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et l'équipe de salariés permanent.

3. FORME ATTENDUE DE LA REPONSE PEDAGOGIQUE AU CAHIER DES CHARGES

Votre proposition détaillera plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action
- Le projet d'action du module et ses modalités pédagogiques
- Les conditions d'organisation de l'action
- Le coût de l'action
- Les références du prestataire

Les éléments complémentaires que le prestataire juge utiles pour la compréhension de sa proposition de formation.

4. OBLIGATION DE PUBLICITE DU FSE

Les actions proposées dans le cadre des Ateliers Chantier d'Insertion sont cofinancées par le FSE, et à ce titre, les prestataires devront s'assurer de la présence sur leurs supports pédagogiques et de communication des éléments suivants:

- L'emblème de l'Union européenne (conformément aux normes graphiques officielles) et la mention du fonds concerné qui est pour le FSE : « Fonds Social Européen »

Les paramètres nécessaires sont manquants ou erronés.

- Le logo national « **l'Europe s'engage en Martinique** ».



- La mention « **L'Atelier Chantier d'Insertion est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020** ».

5. SELECTION DES OFFRES

L'Esperance Formation Insertion sélectionnera les propositions de formation selon les critères suivants:

- **COMPETENCES** 30 %
 - Méthodes et moyens pédagogiques adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action ;
 - Structure du projet de l'action en cohérence avec les objectifs professionnels recherchés
 - Cohérence du dispositif d'évaluation prévu
- **PRIX** 30 %
- **EXPERIENCE/REFERENCE** 40 %
 - Connaissance du sujet à traiter (références prestataire)
 - Connaissance du secteur socio-professionnel et des publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

6. CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

6.1. Pièces justificatives

Le dossier comprendra les renseignements suivants :

- Une lettre de candidature
- Une présentation du ou de la candidat(e) et de ses principales références datant de moins de trois ans et vérifiables pour des prestations similaires.
- Un mémoire technique dans lequel le candidat décrira sa méthodologie, son organisation, les outils et le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation

6.2. Conditions de remise des offres

Les pièces constitutives de l'offre seront placées sous enveloppe unique avec la mention suivante :
« *Prestation d'accompagnement psychologique dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.* »

Les plis seront remis en:


- Format papier en deux exemplaires au Secrétariat du Pôle Insertion L'espérance Patronage Saint Louis, 4 rue Adolphe Trillard, route de Chateauboeuf, 97200 Fort de France
- Par voie électronique à l'adresse suivante : steve.dacy@lesperancepsl.org


6.3. Date limite de réception des offres

Le lundi 11 décembre 2017 à 12h00 précises (heure Martinique)

7. CONTACT (*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter*)

**Steve
DACY
Responsable Pôle Insertion**

 : 0596 75 01 93 # 3

 : +596 696 23 94 84

 : steve.dacy@lesperancepsl.org